
Newsletter en avril 2026

Chères adhérentes, chers adhérents,

La saison froide se termine déjà et il est temps pour une nouvelle Newsletter.

L'Association lifecircle est tout aussi active qu'elle l'a été pendant plus d'une décennie, même si certains médias propagent de fausses informations qui sèment l'incertitude parmi nos adhérents.

Nous avons arrêté les nouvelles inscriptions en novembre 2022, nos ressources en sont d'autant plus disponibles pour toutes les personnes qui ont adhéré avant cette date. Nous sommes aux côtés des personnes malades ou souffrant de manière insupportable pour leur apporter conseils et aide pour déterminer quel est pour elles le moment juste pour une Assistance à une Mort Volontaire lorsque la souffrance n'est plus soutenable et nous accompagnons la personne concernée avec beaucoup d'empathie vers sa mort.

Nos adhérents ont droit à une fin de vie digne, et elles seules décident quand « la vie a été suffisamment vécue ». Je pense souvent au Pasteur Werner Kriesi qui a écrit un texte de réflexion ayant pour titre « Souffrir de l'âge ». Je suis immensément reconnaissante du fait qu'en Suisse, nous n'ayons pas besoin d'avoir une « maladie grave » pour avoir le droit de mourir de manière autodéterminée. Un Jugement de la Cour Fédérale confirme que des personnes en bonne santé ont aussi le droit d'avoir accès à une Assistance à une Mort Volontaire, lorsque ce désir est présent depuis longtemps de manière continue et réfléchi et que la personne est capable de discernement. Je n'ai jamais connu de personne en bonne santé qui veuille mourir. Nous avons de plus en plus de demandes de personnes d'un âge extrêmement avancé qui souffrent certes de nombreuses maladies non déterminantes et sont encore « vaillantes » pour leur âge, mais qui sont « rassasiées de la vie » et qui, après une réflexion approfondie, souhaitent mettre un terme à leur vie. Cela est possible en Suisse malgré les directives de l'Académie suisse des Sciences Médicales, car la législation suisse le permet. Nous confirmons à tous nos adhérents que nous restons là pour vous tous et pleinement disponibles pour conseils et action, quoi qu'écrivent les journaux.

J'ai écrit l'année dernière dans ma Newsletter de mars que la Commission Nationale d'Ethique des Hôpitaux avait interdit aux médecins hospitaliers d'aider d'une manière quelconque lorsqu'un patient ou une patiente émet le désir de mourir. Les hôpitaux refusent non seulement l'Assistance à une Mort Volontaire mais aussi le Jeûne Terminal, car ceux-ci veulent sauver de vies et ne veulent pas accepter la mort. Seuls les services de Soins Palliatifs, qui voient le jour de plus en plus dans les hôpitaux font exception. Ceux-ci refusent encore à 100% l'Assistance à une Assistance à une Mort Volontaire. Une initiative politique en Suisse a pour conséquence qu'après l'entrée en vigueur de cette décision, tous les hôpitaux en Suisse y compris les cliniques de soins palliatifs doivent accepter l'Assistance à une Mort Volontaire. Il est regrettable qu'une telle décision n'ait pas été prise comme fruit d'une discussion et qu'elle puisse être introduite de manière optimale, mais qu'elle doive être arrachée suite à une pression politique. Les cliniques psychiatriques et les prisons sont exclues de cette réglementation, ce que je ne peux comprendre et approuver, car certaines affections psychiatriques peuvent aussi être incurables et impliquer des souffrances insupportables.

Je voudrais exprimer ici encore mon point de vue : tous les hôpitaux devraient former leurs médecins au sujet de la capacité de discernement et de la prescription pour le produit létal, de sorte que les médecins qui sont disposés à respecter le désir de mourir d'une personne soient en mesure de délivrer les documents nécessaires et en aient le droit, sans que l'Assistance à une Mort Volontaire ait forcément lieu à

l'hôpital, dans la mesure où la personne est transportable. La plupart des Etablissements de Soins ont déjà accepté les Assistances à une Mort Volontaires au sein même de leurs institutions.

Madame Irene Stiefel a malheureusement décidé de ne pas faire partie du Bureau, car elle voudrait se consacrer à d'autres tâches. Comme nous avons nettement moins d'activités dans l'association, il n'est toutefois pas absolument nécessaire de trouver quelqu'un pour ce poste. Mais si quelqu'un, y compris quelqu'un qui n'est pas encore adhérent, se sent appelé à m'épauler dans l'organisation de la Table Ronde qu'organise chaque année lifecircle, je lui serai reconnaissante pour sa contribution. Une personne qui ne serait pas membre à ce jour, pourrait alors le devenir.

Notre Assemblée Générale se tiendra cette année le mercredi 16 juin à 19 heures et vous recevrez l'invitation ainsi que l'Ordre du Jour en mai. Vos demandes et contributions sont toujours les bienvenues, merci de nous les envoyer un mois à l'avance à l'adresse mail suivante : mail@lifecircle.

2026 est une année d'élection, le Bureau doit être confirmé pour les trois prochaines années par les adhérents. Vous trouverez en pièce jointe le formulaire de candidature pour l'une ou l'autre fonction au Bureau.

A l'occasion de cette Newsletter, je voudrais encore émettre le vœu suivant :

Le Dr. Uwe GÜth, Gynéco-Oncologue qui participe à la fondation de Centres de Compétences en Suisse indépendants d'organisations est en contact régulier avec moi. Il se concentre sur l'offre d'Assistance à une Mort Volontaire. Mon point de vue diffère un peu du sien. A mon avis, les Centres de Compétences devraient offrir un conseil ouvert, c'est-à-dire qu'ils ne devraient pas mettre au premier plan l'Assistance à une Mort Volontaire mais toutes les formes de Mort. Il y a quelques semaines, j'ai accompagné une dame extrêmement âgée vers sa mort grâce à un Jeûne Terminal, elle a pu ainsi s'endormir pour toujours après 11 jours de Jeûne dans son appartement tant aimé. Sans médecin traitant ainsi que la clinique dans laquelle elle avait été suivie pendant de nombreuses années lui avaient refusé leur aide pour un Jeûne Terminal. Il ne lui a été possible de réaliser ce vœu et ce choix que grâce au contact qu'elle a pu établir avec moi après bien des recherches et des péripéties. Elle aurait pu avoir accès à une Assistance à une Mort Volontaire, mais chaque personne doit avoir la possibilité de suivre son propre chemin pour quitter cette vie. Les Centres de Compétences d' « Autodétermination en Fin de Vie » devraient fournir au même titre des informations concernant le Jeûne Terminal et la Médecine Palliative que l'Assistance à une Mort Volontaire. Ce serait vraiment une amélioration de l' « Autodétermination en Fin de Vie ».

Je souhaite maintenant à tous nos adhérents bien de bons moments et une qualité de vie acceptable.



Erika Preisig
Médecin de famille et Présidente de l'Association lifecircle